

Avis au public
EAU/AUT/23/1220

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Gestion des eaux dans le cadre de la construction d'une maison unifamiliale et de l'installation d'une station d'épuration individuelle à Bettembourg

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/23/1220 de la part de Monsieur Gilles Biver concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'une maison unifamiliale et de l'installation d'une station d'épuration individuelle à Bettembourg.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier du 10 janvier 2024.

Fait à Bettembourg, le 15 janvier 2024.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

